



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

*Le Secrétaire d'État  
chargé des Affaires européennes*

SECAE/DB/rm/N° *Mub*

11 2 NOV. 2009

Paris, le

Monsieur le Président,

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Secrétariat général du Gouvernement a transmis au Parlement français le texte suivant :

**E4917- COM(2009)619 final** : « Proposition de décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les Etats membres pour financer le Fonds européen de développement en 2010 et 2011 » ; le 9 novembre 2009.

Lors du dernier groupe « Afrique-Caraïbe-Pacifique » de novembre 2009, il a été décidé de dissocier la décision sur l'appel à contribution pour 2010, laquelle a été validée par le groupe, de la proposition de décision sur le plafond des contributions pour 2011. La décision relative au plafond des contributions 2011 pose des difficultés à plusieurs délégations, dont la délégation française. C'est la raison pour laquelle son adoption est reportée.

La présidence souhaite une adoption très rapide de l'appel à contribution 2010 au Conseil « affaires générales et relations extérieures », d'autant plus que l'appel à contribution 2010 confirme les hypothèses chiffrées prévues en 2008.

La procédure accélérée concerne donc le seul volet 2010, sachant que les discussions au sein du Groupe « Afrique-Caraïbe-Pacifique » continuent pour l'année 2011.

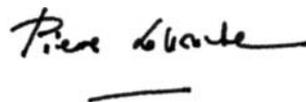
Alors que ce projet d'acte communautaire se trouve être en cours d'examen devant le Parlement national, il n'est pas prévu d'examen par les commissions des affaires européennes avant son adoption au Conseil « Affaires générales et relations extérieures » des 16 et 17 novembre 2009.

.../...

Monsieur Pierre LEQUILLER  
Président de la Commission en charge des affaires européennes  
Assemblée Nationale  
33 rue Saint Dominique  
75007 PARIS

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir examiner ce texte selon la procédure d'urgence, afin que la délégation française soit en mesure de prendre position lors de ce Conseil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre Lellouche". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Pierre LELLOUCHE

COMMISSION DES AFFAIRES  
EUROPÉENNES

*Le Président*  
D123/PL/VA

Paris, le 13 novembre 2009

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 12 novembre 2009, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence de la proposition de décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les Etats membres pour financer le Fonds européen de développement (FED) en 2010 et 2011 (document E 4917).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président de celle-ci, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Ce texte doit être adopté par le Conseil « Affaires générales et relations extérieures » des 16 et 17 novembre 2009.

La décision relative au plafond des contributions au FED posant problème à plusieurs délégations, notamment à la délégation française, ce texte a été scindé en deux et la Commission doit donc se prononcer sur les seules contributions pour 2010.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission et ne disposant pour l'année 2010 que d'un projet de décision en langue anglaise, je crois pouvoir affirmer que ce texte ne paraît pas susceptible de susciter de difficultés particulières dans la mesure où sont confirmées les hypothèses chiffrées adoptées en 2008. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission l'approuve.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Pierre LELLOUCHE  
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes  
37 quai d'Orsay  
75351 PARIS CEDEX 07